

## COMPTE-RENDU – CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2005

L'an deux mil cinq, le samedi 23 juillet, à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal** : 20 juillet 2005

**Présents** : Gérard TREMOULET, Eric MUGNERET ; Jean-Michel BOISARD, Fabien BONIN, Marie-Claire DELLUC, Jean-Louis DELAYE, Françoise LAMM, Philippe MOUGENOT et Virginie THOURET, Bruno YGAUNIN .

**Absents excusés** : Muriel GAGOU pouvoir à Fabien BONIN et Dominique FRENAY

**Secrétaire de séance** : sur proposition du Maire, le conseil désigne Mme Marie-Claire DELLUC, comme secrétaire de séance,

*Le maire demande au conseil municipal d'accepter le fait que la convocation a été adressée le 20 juillet 2005 avec 2 jours francs au lieu de 3 comme le précise le code général des collectivités territoriales, l'urgence de ce conseil est justifiée par la modification du dossier de lotissement qui doit parvenir très rapidement à la Direction Départementale de l'Équipement.*

*Le conseil accepte à l'unanimité cette dérogation.*

### **MODIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITE.**

Le maire présente la modification du plan d'aménagement de la zone d'activité économique en expliquant que cette opération consiste à créer un modificatif à l'autorisation de lotir.

Cette modification a pour objet de redessiner le découpage des lots initialement prévu

Sont créées :

- dans un premier temps 1<sup>ère</sup> tranche de 3 lots 1, 2, 3 desservis par une voirie (M) avec un espace libre au nord de cette zone (Eau) et un emplacement réservé au Sud de la zone (N), conformément au P.L.U.
- dans un deuxième temps une 2<sup>ème</sup> tranche un îlot qui sera divisible en 4 lots maximum,

Le conseil municipal demande la modification du règlement, concernant l'interdiction de toute construction d'habitation sur la Z.A.E.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité la modification de l'extension de la zone d'activité économique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

\* **Cantine** : M. MUGNERET apporte des précisions concernant les travaux d'aménagement et de mise aux normes de la cantine garderie. Pour ne pas gêner le bon déroulement du service cantine, ces travaux débiteront durant les vacances scolaires et seule la zone de la salle de restauration sera terminée à la rentrée 2005/2006.

\* **Ecole maternelle** : Actuellement 67 élèves sont inscrits en maternelle, pour 2 classes, le jour de la rentrée. L'inspection académique sera représentée pour comptabiliser les enfants effectivement présents ce jour-là. Cette autorité prendra la décision d'ouvrir ou non une classe supplémentaire. Aucune décision ne pourra être prise avant la rentrée. Diverses réunions entre le maire, les adjoints et le personnel enseignant ont permis de prendre la décision de commencer à aménager une classe supplémentaire, dans la salle du milieu, de l'école maternelle. Cette installation du mobilier scolaire permettra aux autorités compétentes de se rendre compte de la faisabilité de cette opération.

\* **Espace jeunes** : M. MUGNERET fait état des activités espace jeunes. Sur les deux sorties en camp d'été prévues, seule la première sera réalisée. La seconde, faute d'inscrits, est annulée. En effet, sur 11 inscriptions initiales, 3 seulement ont été confirmées ce qui aurait rendu cette activité trop coûteuse en regard du faible nombre de participants. Aussi, afin de responsabiliser les jeunes devant leurs engagements et permettre des récupérations d'heures du personnel, l'espace jeunes fermera ses portes 1 semaine plus tôt (à la place du second séjour) pour réouverture à la rentrée.

\* **Salle informatique** : M. MUGNERET précise que la salle informatique est terminée et opérationnelle. Elle est équipée de 5 postes d'ordinateur qui permettront aux élèves de se familiariser avec l'outil informatique. Ils pourront ainsi passer leur examen de connaissances élémentaires, sans difficulté. M. MUGNERET tient à remercier publiquement M. BONIN pour le don de matériel informatique qu'il a consenti à la commune.

\* **Club de Karaté** : M. MUGNERET a été saisi d'une demande de création d'un club de karaté. Après étude du dossier présenté et après avoir reçu le personnel d'encadrement, il s'avère que l'on peut émettre un avis favorable à cette proposition.

De nouveaux créneaux horaires d'attribution de la salle polyvalente seront étudiés en relation avec les autres associations.

\* **Compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2005** : Il semblerait qu'une erreur de terme se soit glissée dans la question diverse N° 2 du dernier conseil municipal. Un correctif éventuel sera apporté ultérieurement.

La séance est levée à 11 heures 00.